



Peut on revenir sur la prescription d'une peine de prison

Par **Ludchet**, le **05/12/2011** à **11:20**

Bonjour,

J'ai été condamné a 6 mois de surci le 29 novembre 2005 pour stupéfiants .

Au mois de septembre 2006 j'ai été incarcérer au centre de détention de VILLENAUX jusqu'au mois de février 2007 de la on ma dit que j'etai libre.

Au mois d'août 2011 je suis convoqué par la police de st Etienne ,la ils me disent que les 6 mois de surci de 2005 on étai revovoqué le 1 septembre2006 alor qu'à se moment la j'étais incarcéré au CD de VILLENAUX

Dernièrement la juge d'application des peines ma convoqué pour mettre en place un système de bracelet électronique

Le 2 décembre 2011 j'ai été convoqué a la maison d'arrêt de la talaudiere a st Etienne,pour me mètre en place le bracelet et la ils me disent qu'ils ne peuvent pas m'ecroué car il y' a prescription donc ils me libère et me laisse partir

A 14 heure le même jour le greffier du juge de st Etienne m'appelle pour me dire qu' il n'y a plus prescription.

Peut on jouer comme ceci avec les gens n'y a t'il pas la un vise de procédure .

Dans l'attente d'une repOnse de votre part, je vous pris d'accepter mes sincère salutation,cordialement

Par **TATIANA**, le **09/12/2011** à **14:58**

Bonjour,

Je te conseille de prendre conseil auprès d'un avocat, les peines en matière correctionnelle se prescrivent par 5 ans....

Maintenant est ce qu'il y a eu une signification qui a fait repartir le délai de prescription?

C'est pour ça qu'il faut que tu consultes un avocat, pour qu'il ait accès au dossier;

Par **Ludchet**, le **09/12/2011 à 15:30**

Oui pour un délit ces 5 ans mais pas pour stupéfiant

J'attends quand même une autre réponse que ça et ma question était est ce qu'il n'y a pas un vis de procédure et non pas la prescription

Par **Ludchet**, le **09/12/2011 à 15:32**

Merci tatiana mais pour me dire ça ce n'était pas la peine de me répondre